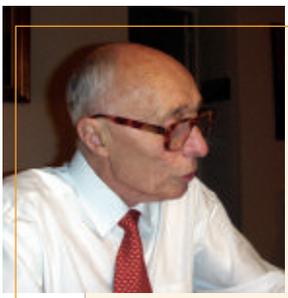


# La feuille de l'Arbre

n°32 - mai 2005



L'année 2004 a été pour L'ARBRE, une année de deuil.

Notre président, notre ami, Maurice Del Tacca, nous a brutalement quittés le 19 février.

Il a soudainement fermé les yeux sur ce monde qu'il aimait, auquel il croyait et pour lequel il n'a jamais cessé d'œuvrer.

Depuis la création de L'ARBRE, en 1992, Maurice a toujours travaillé avec énergie et conviction. Les adhérents de la première heure se souviennent de l'ardeur et de la compétence avec laquelle il a animé la commission « Environnement » ; nous avons tous apprécié le sérieux et la précision de ses analyses pour tous les dossiers qui nous étaient soumis. Convaincu qu'il fallait travailler pour les générations

futures, il a développé et soutenu toutes les actions de l'association en direction des jeunes, leur apportant sans réserve un concours personnel efficace. Son engagement n'a jamais faibli devant le travail, voire les fatigues.

En acceptant la charge de président, il a permis de triompher des scepticismes et de poursuivre l'action de L'ARBRE. Quelques jours avant sa disparition, il avait ébauché un programme d'action pour la nouvelle année, dans lequel il devait s'investir comme il l'avait toujours fait. Nous devons tous à sa mémoire de mobiliser nos efforts et de maintenir le cap !

## ■ Connaissance de notre environnement

Le projet pour 2005 s'articule autour de trois actions :

- en direction du jeune public
- en direction tout public
- la constitution d'un fonds documentaire de référence.

### En direction du jeune public :

- Le projet « En remontant le long de la rivière » entrepris ces dernières années se poursuit.

Il concerne les écoles de Bransles et de Rosoy.

Travail centré sur le thème de l'eau, il permettra une approche singulière de la faune et de la flore autour du Betz et de la Sainte-Rose, sur 3 sites en particulier :

- autour de la Sainte-Rose à Rosoy,
- autour du Betz au Château du Bignon,
- autour du Betz, à proximité du hameau de Rochemort, sur la commune de Bransles.

Les travaux des élèves seront présentés à la salle des fêtes de Chevry-sous-Le Bignon, le 18 juin prochain.

A cette occasion, nous envisageons d'associer aux travaux des élèves les modèles réduits de machines agricoles et outils caractéristiques de la société rurale et de la vie quotidienne de la fin du XIX<sup>e</sup> à la moitié du XX<sup>e</sup> siècle réalisés par Monsieur Champeau de Darvault.

- Classes d'eau :

En étroite collaboration avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, et en association avec l'Inspection de l'Éducation Nationale de Nemours, nous avons proposé à différentes classes d'écoles élémentaires et de collèges des communes de Château Landon, Lorrez-le-Bocage, Nemours et Souppes-sur-Loing, l'organisation de classes d'eau.

Les travaux réalisés par les 9 classes concernées seront exposés, dans un premier temps, du 23 Mai au 7 Juin, à la Salle des Fêtes de Nemours, dans le cadre de la manifestation Moissons

d'Écoliers, au collège de Château Landon par la suite.

Cette action sera reconduite l'année prochaine.

L'organisation d'une action de formation en direction des enseignants est à l'étude. ●●●





### Direction tout public :

Nous vous proposons un premier parcours de découverte dans le Parc du Château du Bignon d'une demi-journée, accompagnés par Geneviève Dumant, naturaliste et conteuse, par ailleurs partenaire du projet «en remontant le long de la rivière.»

Cette sortie est programmée le **18 juin 2005.**

Inscriptions auprès de :  
Henri Moulis : 02 38 90 96 66  
ou Roberte Tomassone :  
02 38 90 96 45.

D'autres sorties seront envisagées au début de l'automne.

### Constitution d'un fonds documentaire :

Le développement de ces actions nous conduit à envisager la constitution d'un fonds documentaire sous la forme de mallettes thématiques.

En lien avec nos différents projets, les premières mallettes seront constituées autour des thèmes de l'eau, des oiseaux, de l'arbre, du patrimoine architectural.

Ces mallettes seront à la disposition des classes mais également des adhérents de l'association.

Fonds de référence, il pourra constituer une rubrique du site de l'Arbre.

## Patrimoine

### Connaissez-vous la Fondation du Patrimoine ?

La Fondation du Patrimoine a été créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique ; c'est un organisme privé, indépendant, à but non lucratif, assumant une mission d'intérêt général : promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur d'un patrimoine de proximité, et tout particulièrement des édifices non protégés au titre des monuments historiques.

La Fondation est partenaire de particuliers, associations, collectivités territoriales qui souhaitent mener à bien des projets de sauvegarde contribuant à la transmission des savoir-faire et techniques traditionnels. Pour leur venir en aide, elle dispose d'un certain nombre de moyens :

- label : l'intervention de la Fondation peut permettre à un propriétaire privé détenteur d'un bien immobilier représentatif en matière de patrimoine, non protégé au titre des monuments historiques et visible de la voie publique, de bénéficier de déductions fiscales et de subventions complémentaires à l'occasion de travaux de sauvegarde ou de restauration.

- subventions : un certain nombre de grandes entreprises (AXA, Vivendi, Crédit Agricole, EDF, Michelin, etc.) sont membres fondateurs de la fondation et ont constitué son capital de départ, dont une partie a été consacrée à la réalisation d'opérations de mécénat de grande ampleur.

Des entreprises locales, fortement attachées à l'identité d'une région, participent aussi en finançant des projets soutenus par la Fondation.

Aux fonds d'origine privée s'ajoutent ceux attribués par l'Etat : chaque année, depuis 2003, la Fondation du Patrimoine reçoit une fraction importante du produit des successions en déshérence et l'affecte à des projets de sauvegarde du patrimoine public.

- souscription : lorsque des collectivités locales ou associations recherchent des moyens financiers pour réaliser un projet de protection ou de réhabilitation du patrimoine, la Fondation du Patrimoine peut lancer une souscription publique afin de recueillir les fonds nécessaires, qu'elle reverse au maître d'ouvrage en totalité (moins 3 % des frais de gestion), en faisant bénéficier les donateurs des avantages fiscaux prévus par la Loi.

- conventions : la Fondation travaille en étroite collaboration avec



les collectivités locales et les associations patrimoniales, avec lesquelles elle signe des conventions de partenariat afin de mener des actions communes en faveur du patrimoine de proximité.

La Fondation du Patrimoine est une organisation décentralisée dont l'action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

Le représentant de la Fondation du Patrimoine pour le Loiret est M. GAUMONT, 2 rue Pasteur, 45210 Chalette sur Loing, tél. 02 38 33 16 33, auprès de qui vous pourrez obtenir plus de renseignements.

Voir aussi le site de la Fondation [www.fondation-patrimoine.com](http://www.fondation-patrimoine.com)

Une conférence de M. Frédéric Néraud, Directeur général de la Fondation du Patrimoine, est prévue à l'automne 2005.

## ■ Un peu d'histoire !

Depuis sa fondation, L'ARBRE a toujours manifesté un grand intérêt pour la connaissance du patrimoine local. L'élaboration du dossier sur le projet d'autoroute A160 (actuellement A19) a suscité des études préliminaires sur le patrimoine. Elles ont conduit à l'organisation d'une exposition sur les petits monuments de nos villages, puis à la réalisation, en partenariat avec l'AHVOL, du cédérom sur les petits monuments du Bocage Gâtinais et à la réédition, augmentée, de l'ouvrage « Promenade en Gâtinais ». Toujours dans le souci de contribuer à la sauvegarde et à la mise en valeur d'un patrimoine de proximité, L'ARBRE a apporté son concours au projet communal de réaménagement du centre bourg et du pressoir de Rozoy-le-Vieil, ainsi qu'à la restauration du lavoir de Chevry-sous-Le Bignon et a contribué financièrement à la restauration d'une croix le long de la route de Sens, au Bignon-Mirabeau.

Ces différentes actions ont conduit notre association à se rapprocher de la Fondation du Patrimoine et à soutenir les projets de restauration de la Chapelle Notre-Dame de Pitié à Chevannes, et de l'église Saint-Jean-Baptiste de Chevry-sous-Le Bignon, en participant aux souscriptions lancées pour recueillir les fonds nécessaires.

### **Chevannes :** **Chapelle Notre-Dame de Pitié**

Le projet a été annoncé, dans une précédente Feuille de l'ARBRE (Feuille n° 31, décembre 2003). Grâce essentiellement à la souscription ouverte au printemps dernier et à l'aide de la Fondation du Patrimoine, ce projet entre maintenant dans sa phase de réalisation. Les abords ont été dégagés et l'édifice, de nouveau visible, a retrouvé sa place au cœur de la vallée. Les travaux sur le bâtiment devraient commencer en juin 2005 pour s'achever à la fin de l'année.

Pourra-t-on un jour dissiper le mystère qui demeure sur l'histoire de ce lieu de culte ?

### **Chevry-sous-Le Bignon :** **Église Saint Jean-Baptiste**

Quant à l'église romane de Chevry-sous-le Bignon, elle recèle un trésor : les peintures qui ornent les murs de la nef et l'arc triomphal, et les deux litres funéraires qui courent des deux côtés. Une première campagne de restauration a permis d'en sauver de larges plages, mais toutes n'ont pas été découvertes : leur mise à jour et leur restauration rendrait à cette église, et à son village, un pan de leur histoire. Or cette restauration ne pourra être envisagée que si l'état de l'édifice le permet. Des travaux importants s'imposent : la couverture n'assure plus l'étanchéité ; la voûte de la nef est vétuste ; la détérioration du plancher sur lequel repose le beffroi et de l'échelle conduisant aux combles rend l'accès au beffroi impossible ; la cloche (1749 - monument historique) s'est tue depuis plusieurs années, des fissures dans les murs faisant redouter de plus graves dommages.

Pour aider la commune à réaliser les travaux nécessaires, la Fondation du Patrimoine lance un appel à tous ceux



qui souhaitent s'associer à ce sauvetage. Des bons de **souscription** sont à la disposition des particuliers à la Mairie de Chevry.

Les dons, en partie déductibles de l'impôt sur le revenu, sont à adresser à :

Fondation du Patrimoine  
Église Saint-Jean-Baptiste de Chevry-sous-Le Bignon  
Délégation Régionale du Centre  
81, rue Colbert – BP 1552  
37015 Tours Cedex 1.

### **Lavoirs des vallées du** **Betz et de la Sainte-Rose**

A première vue tous identiques, à y regarder d'un peu plus près si différents, nous allons essayer de dresser un premier inventaire des lavoirs situés le long du Betz et de la Sainte Rose.

A ce jour, nous avons déjà réalisé un premier reportage photographique.

Pour accompagner ce travail, votre contribution nous serait utile : anecdotes, cartes postales anciennes, plans, et autres documents dont vous auriez connaissance et qui nous permettraient d'affiner notre recherche seront les bienvenus.

Cette action est soutenue par la Fondation du Patrimoine.

# Assemblée générale



Notre association a tenu son assemblée générale ordinaire le 22 janvier 2005 à Rozoy-le-Vieil. Le conseil d'administration a été partiellement renouvelé. Il est constitué comme suit :

- |                         |                         |                         |                            |
|-------------------------|-------------------------|-------------------------|----------------------------|
| 1 • Jérôme d'ABOVILLE   | 7 • Gilbert de COURTEIX | 13 • Jacques LASSOURY   | 19 • Jean-Joseph RICHARD   |
| 2 • Jean-Jacques ANNAUD | 8 • Arthur DEFLESSELLES | 14 • Christophe MALAVOY | 20 • Gilbert ROY           |
| 3 • Philippe BASCHET    | 9 • Michel JANNOT       | 15 • Henri MOULIS       | 21 • Roberte TOMASSONE     |
| 4 • Isabelle BÉGUÉ      | 10 • Jacques HUC        | 16 • Gérard NICOLAS     | 22 • Elisabeth de VILLEPIN |
| 5 • Thierry BÉGUÉ       | 11 • Michel JANNOT      | 17 • Marcel PINET       | 23 • Bruno de VILLEPIN     |
| 6 • Maurice CABARET     | 12 • Jacques LACHICHE   | 18 • Arnaud de PONTAC   |                            |

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 21 février 2005 et a procédé à l'élection d'un nouveau bureau :

Présidents d'honneur :

J.-J. ANNAUD  
M. DEL TACCA †

Vice président d'honneur :

C. MALAVOY

Présidente

R. TOMASSONE

Vice-présidents :

H. MOULIS

A. de PONTAC

P. BASCHET

Secrétaire général :

I. BÉGUÉ

Trésorier :

J. HUC

## En bref

### Autoroute A 19

La société concessionnaire a été désignée : il s'agit de la société Arcour, filiale du groupe Vinci.

Le tracé définitif, à l'intérieur du fuseau des 300 mètres, a été arrêté courant mars 2005.

La construction de l'autoroute, sur une distance de 100 km environ dans le département du Loiret, entraînera la mise en chantier de remembrements importants, susceptibles d'avoir des répercussions en particulier sur la faune, la flore, l'écoulement des eaux, les paysages.

L'ARBRE a été sollicitée par la D.D.A.F. (Direction départementale de l'agriculture et des forêts) du Loiret pour participer aux travaux des Commissions (Inter)Communes d'Aménagement Foncier en charge du dossier. Elle y sera représentée.

### Les boues issues des stations d'épuration

La question reste plus que jamais à l'ordre du jour.

Les recherches se poursuivent.

Denis Baize, Directeur de recherche à l'INRA, responsable d'un programme européen sur ce sujet, étudie en collaboration avec Richard Tomassone le transfert des ETM (éléments trace métalliques) du sol, en grande partie apportés lors des épandages de boues, vers le blé.

La complexité du sujet est telle que seule une étude sur le Cadmium a pu être, partiellement, réalisée sur un nombre limité de variétés de blé. Ceci montre bien que nous sommes à la limite de nos connaissances actuelles et qu'aucun travail de fond n'existe : les conclusions sur le blé ne sont sûrement pas transposables à d'autres végétaux.

De surcroît, même si le transfert vers le blé peut se révéler important, nous ne savons rien, ou presque, sur le passage ultérieur vers les produits alimentaires à base de blé.

Il faut, en outre, savoir que les ETM ne forment qu'une partie des éléments polluants transmis au sol (et aux nappes d'eau souterraines). Ils présentent l'avantage d'être plus faciles à étudier que d'autres produits toxiques...

L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) organise des journées de travail sur les "Transferts des polluants du sol vers les végétaux cultivés et les animaux d'élevage" au cours desquelles les différents spécialistes confrontent leur expérience. Les conclusions sont délicates à transposer dans la pratique : il est difficile actuellement de fournir aux décideurs des règles précises et claires pour évaluer les risques.

L'abaissement des seuils de teneur légaux est une éventualité, sans qu'on puisse toutefois en mesurer l'impact. La seule règle acceptable est celle de la prudence, mais ce n'est qu'un mot sans valeur pratique très efficace.

### Compost

Du compost issu du traitement des ordures ménagères est offert gratuitement par les services de gestion du S.I.V.O.M. de Montargis. L'analyse chimique d'échantillons de ce compost peut révéler des teneurs en certains éléments (Nickel ou Chrome) à la limite des seuils réglementaires. Celui qui utilise ce compost pour son jardin personnel, croyant produire des légumes ou des fruits "naturels", n'est peut-être pas conscient des conséquences possibles de cette pratique. Peut-elle avoir de graves conséquences sur la santé ? Nul ne peut le savoir. Tout au plus peut-on dire que l'utilisateur devrait avoir conscience qu'il prend quelques risques...



### Trophée Jean Coret

N'oublions pas le trophée Jean Coret (voir Feuille n°25, novembre 2000). Il sera attribué cette année pour la troisième fois.

Rappelons que les lauréats ont été - en 2001, Monsieur Jacques Capel, pour la réparation et la reconstitution à l'identique des pièces du mouvement d'horlogerie (1840) du clocher de l'église de Bransles (Feuille n°28, juillet 2001) ; - en 2003, la commune de Dormelles, pour la restauration du lavoir de Saint-Gervais (Feuille n°31, décembre 2003).

